

21 mai 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 21 mai 1873

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures.

L'Acte pour incorporer la Banque de Pictou est lu pour la troisième fois.

* * *

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

L'hon. M. MACPHERSON : Je pense que la Chambre me permettra d'exposer aussi brièvement que possible les raisons pour lesquelles j'ai présenté ces demandes de renseignements au gouvernement. La compagnie du chemin de fer du Pacifique est si étroitement liée au gouvernement de notre pays qu'il est impossible de considérer ses transactions comme celles d'une compagnie privée. Elles sont étroitement liées au gouvernement lui-même ou en tout cas ce sont des transactions dont le gouvernement est pour le moins moralement responsable. Or, honorables sénateurs, je vois dans le prospectus de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique une déclaration qui vient immédiatement après les noms des directeurs qui constituent en fait la compagnie elle-même, puisqu'il n'y a là que les directeurs et eux uniquement, pour autant que nous le sachions, et je pense donc pouvoir dire sans hésiter que s'il y avait d'autres membres, nous le saurions puisque nous avons demandé à le savoir dès le début de la session; puisque ce n'est pas le cas, j'ai d'excellentes raisons de considérer que la compagnie se compose exclusivement de ces treize directeurs; immédiatement après la constitution du groupe ils ont annoncé qu'un montant nominal de dix millions de piastres avait été obtenu dont 10 pour cent avait déjà été versé au Receveur-Général. Ils ont ajouté que le reste serait conservé par le gouvernement comme garantie et sûreté de l'achèvement des travaux. À mon avis, chers collègues, ce qu'ils ont dit n'est pas vrai et j'espère que l'hon. ministre des Postes pourra annoncer au Sénat aujourd'hui que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour corriger les fausses impressions qui ont pu être créées au centre monétaire fort important où cette déclaration a été faite. Aucun sénateur n'osera se lever en cette Chambre et dire qu'un montant de dix millions de piastres a été offert de bonne foi, à des hommes qui ont l'intention de construire ce chemin de fer et de payer le montant promis à l'achèvement des travaux. Nous avons reçu des documents qui indiquent comment ce million de piastres, soit dix pour cent du montant nominal, a été payé; si le comité que proposait le sénateur d'en face (M. Christie) avait été constitué, nous aurions appris beaucoup de choses sur ce million de piastres, choses fort intéressantes mais peut-être pas très satisfaisantes pour l'ensemble du pays. Pour ce qui est du reste, les neuf millions de piastres que détiennent ces treize hommes, aucun sénateur ne dirait ici qu'il représente une garantie quelconque pour un autre montant. Cela serait absolument faux. Ceux qui ont offert

cet argent pensaient probablement que cette compagnie deviendrait une compagnie nationale et qu'ils pourraient alors se défaire de leurs actions; ils s'attendaient à ce que leurs compatriotes les achètent. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Personne n'a demandé à acheter d'actions; nombre d'entre nous étions convaincus que c'est ce qui se produirait. Ne fausse-t-on pas les faits quand on dit à des capitalistes qu'une compagnie a été constituée, qu'un montant nominal de dix millions de piastres a été obtenu, qu'un million de piastres a déjà été payé au Receveur-Général et que les neuf millions qui sont entre les mains du gouvernement sont la balance à payer à l'achèvement des travaux? N'est-ce pas une forme de fraude? N'incombe-t-il pas au gouvernement de corriger ces fausses déclarations afin de sauvegarder la réputation et l'honneur du pays? À mon avis, c'est la première tâche du gouvernement. Nous avons lu tellement de choses sur des transactions frauduleuses chez notre voisin qu'elles sont pratiquement devenues monnaie courante; même si nous ne serions pas disposés à sanctionner ou à approuver ce genre de choses si elles avaient lieu ici, nous ne sommes pas aussi renversés ou dégoûtés que nous ne l'aurions été il y a quelques années. On nous dit maintenant que le montant non payé est détenu par le gouvernement à titre de garantie. Comment un montant non payé peut-il être une garantie à moins que les parties qui possèdent cet argent, il faudrait savoir de qui il s'agit, soient des personnes fiables? Nous savons que ceux qui se sont engagés à fournir ce montant n'ont ni l'intention ni les moyens de le faire. Il est absolument ridicule de dire que la balance représente une garantie. On cherche clairement à tromper. Le paragraphe suivant du prospectus sur lequel j'attire votre attention porte sur les terres; quand on lit la description des terres, la description des modalités entourant les contrats, on croirait qu'on s'est inspiré des résolutions que j'ai eu l'honneur de présenter il y a quelque temps et des discussions qui ont suivi leur présentation et celle de motion portant constitution d'un comité. On semble s'être inspiré de nos toumures lorsqu'on a rédigé ce prospectus ou tout au moins d'avoir utilisé mes expressions et celles d'autres sénateurs. On y soutient qu'en vertu de la charte, le gouvernement du Canada ne peut vendre ses terres des Territoires du Nord-Ouest pour moins de \$2.50 l'acre, à moins que la compagnie n'accepte un prix moins élevé. Cette disposition établit à toutes fins utiles le prix minimum de ces terres. Messieurs les sénateurs, vous vous souviendrez que c'est exactement ce que j'avais dit. Le ministre des Postes avait répondu que ce n'était pas ce que voulait dire la charte et que \$2.50 serait le prix moyen. Il avait longuement parlé de ce prix moyen, ajoutant que certaines terres seraient vendues à un prix beaucoup moins élevé et que d'autres seraient vendues à un prix beaucoup plus élevé. Pourtant la compagnie de sir Hugh Allan soutient que cette charte établit pratiquement un prix minimum de \$2.50 l'acre. Il est fort regrettable que cette disposition existe car à mon avis elle nuit au Canada. Il incombe au gouvernement de corriger les fausses